Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_053-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Délibération n°2026_053

17) Attribution de subventions aux associations au titre de la programmation du Contrat de ville pour l'année 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **22 juin 2026**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Nicolas AUTISSIER, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Mohamed HIRECH, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sonia KOUACHE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Barbara NUGOU, M. Johan RAFFESTIN, M. Quentin LE MENE, Mme Ramata HANNE, Mme Sophie LOISEAU, Mme Sandra DINIZ, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Pierre PAILLASSOU, Mme Martine PELLE, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Hervé DUNOU (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Emilie RIDOUX (donne pouvoir à M. Mikaël NIZAN), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Anthony DOMINGUES), M. Guillaume BOUTARD (donne pouvoir à Mme Martine PELLE)

Absent·e·s :

M. Mohamed HIRECH remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 28
Nombre de conseillers votants	: 35

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_053-DE

SOLIDARITE

17) Attribution de subventions aux associations au titre de la programmation du Contrat de ville pour l'année 2026

Mme Guylène BORGNE, Adjointe, expose

Par délibération du 27 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le contrat de ville « Engagements 2030 » pour la période 2024-2030. Aux cotés de l'Etat et des partenaires signataires du Contrat de ville, la Ville s'engage à contribuer de façon concertée à mobiliser des crédits spécifiques pour compléter les financements de droit commun via un appel à projets.

Une instance réunissant les différents financeurs : la Ville, la Préfecture, les bailleurs sociaux et les organismes de l'Etat (France Travail, CPAM, DRAC, CAF etc.) ont examiné les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets et ont décidé l'octroi de financements sous forme de subventions.

A l'issue de l'étude des dossiers déposés pour les trois quartiers prioritaires de la Ville, il est proposé de soutenir financièrement 7 projets.

Les crédits alloués par la Ville de Fleury-les-Aubrais constituent un co-financement dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville. Le montant total des subventions proposé par la Ville s'élève à 5 380 € et sera complété par la contribution des autres partenaires.

Les projets retenus pour l'année 2026 sont listés dans le tableau ci-dessous avec le montant de subventions alloué par la Ville :

Porteurs	Nom de l'action	Subvention VILLE Montant proposé
Comité départemental de cyclisme du Loiret	**L'été à vélo 2026** Du 21 juillet au 7 août, à raison d'une semaine par quartier au sein des MPT, le comité sera présent dans l'objectif de permettre d'appréhender la pratique du vélo, de se déplacer de manière autonome, mais aussi d'ouvrir vers une pratique sportive régulière ainsi qu'à une mobilité douce et écologique. Des ateliers sont proposés du mardi au vendredi, une sortie de groupe est prévue pour pratiquer la piste cyclable de la Ville tous les vendredis. 21/07 au 24/07 : MPT J.Vilar le 21 juillet avec présence de l'association 1Terreactions; + atelier de la PM sécurité routière mercredi 22/07 28/07 au 31/07 : MPT J.Tati le 28 juillet avec présence de l'association 1Terreactions + atelier de la PM sécurité routière mercredi 29/07 4/08 au 7/08 : J.MPT Gabin le 4 août avec présence de l'association 1Terreactions atelier de la PM sécurité routière mercredi 5/08 Coût global du projet (territoire fleuryssois + autres territoires) : 5 828 €	500 €

Les petits débrouillards	**Les sciences en bas de chez toi** Dans chaque quartier au cours des mois d'août une semaine d'activités ludiques de culture scientifique et technique à destination de tous les habitants, avec un accent mis sur les enfants, les jeunes et les familles sera proposée. Les Sciences en bas de chez toi sont un dispositif d'animation estivale en pied d'immeuble, qui se veut une proposition de loisirs éducatifs à destination des habitants de quartiers ne partant pas en vacances, et surtout des jeunes. 4 au 7/08 : MPT J.Tati ; 11 au 14/08 : MPT J.Vilar ; 18 au 21/08 : MPT J.Gabin Coût global du projet (territoire fleuryssois + autres territoires) : 30 798 €	800 €
Orléans électronic gaming	**CITOYEN 2.0 ensemble pour un monde numérique responsable** Sensibiliser les jeunes aux enjeux éthiques et sociales du numérique à travers une campagne de sensibilisation. Amener les jeunes à adopter des comportements sûrs et responsables dans leurs usages numériques quotidiens. Prévenir les comportements de harcèlement en ligne et promouvoir des relations respectueuses sur internet. Sensibiliser les jeunes aux risques de manipulation et de discours extrémistes dans certains espaces numériques ou vidéoludiques. Dates : vacances d'automne 2026 , 1 semaine d'intervention pour un groupe de 20 jeunes de 11 à 17 ans des 3 QPV de la Ville Coût global du projet (territoire fleuryssois + autres territoires) : 14 320 €	480 €
Antirouille	**Open astra** La construction d'un nouvel équipement dédié aux musiques actuelles au cœur du quartier Interives, entre Orléans et Fleury-les-Aubrais a fait émerger un projet faire du chantier lui-même un projet culturel, un levier de cohésion sociale, un lieu d'apprentissage, un espace de rencontre entre générations, quartiers, artistes, habitants et acteurs locaux. Le projet est d'accompagner l'appropriation du chantier, notamment grâce à une permanence architecturale, des visites thématiques et une Gazette du chantier co-écrite par des jeunes du territoire. A venir sur le dernier trimestre 2026 ou en fonction des financements en attente de l'Etat sur le 1er trimestre 2027. Coût global du projet (territoire fleuryssois + autres territoires) : 15 667 €	500 €
Lien social et médiation	**Gestion des émotions au service de la résolution des conflits** Favoriser l'expression des émotions pour prévenir la dégradation des liens sociaux à travers des ateliers jeux. Groupe de 20 jeunes de 8 à 17 ans qui ont participé à des ateliers de gestion des émotions mardi 14 avril (brunch pour identifier les émotions) et le 16 avril (grand jeu « jouer avec l'expression). Une dernière date va être programmée sur les vacances d'automne 2026. Coût global du projet (territoire fleuryssois + autres territoires) : 57 220 €	1 500 €
Comité départemental échecs	**Développer la pratique échiquienne** Développer la pratique échiquéenne dans les quartiers prioritaires de Fleury-les-Aubrais à des fins sociales, culturelles et sportives avec des ateliers de pratique programmés dans les Maisons pour Tous de Fleury-les-Aubrais	600 €

	pendant toutes les périodes de vacances scolaires. Coût du projet (territoire fleuryssois) : 2 000 €	
Espace c2b_cria 45	**Plateforme linguistique tous les 3èmes vendredis du mois sur la MPT Jean-Vilar** Présence de la responsable du pôle évaluation du CRIA-45 qui effectue des bilans linguistiques des personnes pour mettre en place des accompagnements de formation qualifiante en français. Coût global du projet (territoire fleuryssois + autres territoires) : 91 100 €	1 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024/043 du conseil municipal du 27 mai 2024 portant adoption du Contrat de ville 2024-2030,

Vu l'avis de la commission Santé, Solidarités, Égalité du 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve le versement des subventions aux associations, au titre de la programmation du contrat de ville 2026, comme indiqué ci-dessus,

- précise que ces crédits pourront faire l'objet d'un reversement, total ou partiel, en cas de non-exécution ou d'exécution partielle du projet subventionné,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 02 JUIL. 2026

Pour la Maire,

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Par délégation
Le directeur général adjoint
Emmanuel Buze

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : *02/07/2026*
Publié le : *03/07/2026*

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr